



CODE DE CONDUITE

108^E GROUPE SCOUT GUILLAUME-MATHIEU

Droits des membres*	Devoirs des membres*
<ul style="list-style-type: none">• au respect de la part des autres membres du groupe.	<ul style="list-style-type: none">• d'avoir des attitudes, des paroles et des gestes qui sont respectueux envers les autres membres du groupe.• d'utiliser un langage correct en tout temps.
<ul style="list-style-type: none">• à un climat de groupe agréable et respectueux.	<ul style="list-style-type: none">• de participer positivement au bon climat du groupe et d'avoir des attitudes agréables et positives.• de suivre en tout temps les consignes données par les animateurs.
<ul style="list-style-type: none">• à la sécurité et à la protection contre tout mauvais traitement.	<ul style="list-style-type: none">• de toujours prononcer des paroles et poser des gestes qui respectent le droit à la sécurité des autres.• d'observer en tout temps les consignes des animateurs.• de respecter les règles de sécurité en tout temps.
<ul style="list-style-type: none">• à leurs opinions et leurs points de vue.• à une écoute (au moment opportun).	<ul style="list-style-type: none">• d'exprimer leurs opinions lorsque c'est le temps de le faire, et ce, dans le respect des autres.• de reconnaître la liberté d'expression des autres.
<ul style="list-style-type: none">• au respect de leurs biens personnels.	<ul style="list-style-type: none">• de contribuer à garder propres et en ordre tous les lieux fréquentés associés à nos activités.• de respecter les biens des autres et tous les biens publics.

* Le terme « membre » inclut autant les membres jeunes que les membres adultes faisant partie du 108^e groupe scout Guillaume-Mathieu, selon la définition au règlement.

Un comportement inapproprié (ex : langage inapproprié, non-respect des consignes, bousculade, etc.) sera traité par le responsable du groupe, selon les étapes suivantes :

- **premier manquement** : discussion avec le membre, possibilité de le mettre en retrait quelques minutes.
- **Deuxième manquement** : discussion avec les parents et le chef de groupe afin de favoriser l'intégration de bon comportement au sein du groupe dans une démarche éducative.
- **Troisième manquement** : si les comportements inappropriés continus malgré les interventions des animateurs, parents et du membre, une suspension allant de une à trois rencontres ou même l'expulsion du membre seront envisagés. Le comité mixte prendra la décision finale selon le dossier.

Un manquement majeur (ex. : impolitesse, bagarre, intimidation, vol, fugue, etc.) sera traité de la façon suivante :

- **premier manquement** : Le membre est automatiquement retiré du groupe et le parent doit venir le chercher immédiatement. Information au membre et au parent, selon le cas, d'une suspension d'une rencontre.
- **Deuxième manquement** : Le membre est automatiquement retiré du groupe et le parent doit venir le chercher immédiatement. Le membre sera expulsé du groupe, le tout sans remboursement.